

La Boutonnais

Le village de la Boutonnais se situe à l'orée des marais du Syl, à l'extrémité d'une route qui part du bourg.

Sous l'Ancien Régime, il dépendait de la seigneurie du Châtelier. Dans une seigneurie, il faut distinguer le *domaine* et les *mouvances*. Le *domaine*, ce sont les biens propres du seigneur : château, bois, étang, prairies, moulin et métairies. Dans le cas du Châtelier, le moulin est celui de Rochoux, dont le meunier habitait toujours une maison de la Boutonnais. Les métairies étaient au nombre de trois (au XVIII^e siècle et sur le territoire de Bouée) : à la Baudrais, au Carriaud et à la Boutonnais. Les *mouvances*, ce sont les biens immeubles des vassaux du seigneur, qui en conservait ce qu'on appelait la *propriété éminente*. A la Boutonnais, tout de qui n'appartenait pas directement au seigneur du Châtelier était dans sa mouvance. Les vassaux devaient à leur seigneur des rentes annuelles, en argent ou en nature, et des droits lors des mutations par vente. Ils dépendaient aussi de la justice seigneuriale, à laquelle ils devaient s'adresser pour gérer leurs conflits et surtout pour les procédures civiles : tutelle et curatelle des mineurs orphelins (le cas était fréquent à l'époque, l'âge de la majorité était fixé à 25 ans), appositions de scellés puis inventaire et prisage (estimation) des biens mobiliers après un décès.

La justice seigneuriale était incarnée par plusieurs *officiers*, nommés par le seigneur. Les principaux étaient le *sénéchal*, c'est-à-dire le juge, et le *procureur fiscal*. Celui-ci avait pour rôle de défendre les intérêts du seigneur, notamment de veiller au respect des droits féodaux, mais aussi de défendre l'intérêt général. Un des procureurs fiscaux du Châtelier, à l'époque de Louis XIV, habita la Boutonnais. Il s'appelait

Jean-François Taillart et il était venu de Nantes où il s'était marié en 1681 et où était né son premier enfant, un fils. Il s'était installé à la Boutonnais, avec sa famille, après un court séjour à l'Angellerais, en Savenay. Sept filles sont nées à son foyer, de 1684 à 1694, et la liste de leurs parrains et marraines montre l'estime que lui accordaient les familles les plus notables de Bouée ou des environs : on y retrouve le seigneur du Châtelier, celui du Goust en Malville, qui avait aussi Taillart pour procureur fiscal, Augustin Bessard, sieur de la Brunelais, qui demeurait à maison noble de la Violière, François Lefebvre, sieur de la Haye (la Haye-Mainguy, dans le bourg), Vincent Magouet, sieur du Montdesormes, écuyer Jean Despinose, qui était sieur de la Hettière en Savenay, demoiselle Guyonne Bretineau, l'épouse de François Despinose, qui habitaient la Rostannerie. Jean-François Taillart finit par quitter Bouée, tout en y laissant sa famille. Les seigneurs qui l'employaient l'avaient peut-être congédié et il retourna à Nantes.

Ses filles, qui avaient été brillamment entourées à leur baptême, connurent des destinées très humbles. L'aînée, Elisabeth, fille-mère à 21 ans, des œuvres d'un homme de condition modeste, resta célibataire. Sa sœur Marguerite épousa en 1705 un veuf, laboureur à la Paclais, Joseph Trolard, puis un marin en 1713, Guillaume Briand. Françoise Taillart se maria aussi avec un matelot, Pierre Bretin, en 1717, de même que Rose qui épousa en 1723 un marin originaire de Dunkerque, Jean-Baptiste Evette. Deux autres filles Taillart étaient mortes au berceau et Marie avait succombé dans sa vingtième année. En dépit de leurs conditions tout à fait communes, les filles de Jean-François Taillart conservèrent la plupart du temps le titre de *demoiselle* qui était accordé, dans les actes, aux femmes de la bourgeoisie, mariées ou non.

Le fils, René, s'unit en 1707 à Bouée à une fille de paysans, Louise Clément. Il s'installa à Lavau et a peut-être été, comme son père, homme de loi, car il est qualifié de *maître*.

Les archives de la justice seigneuriale du Châtelier nous donnent un exemple de la solidarité familiale qui devait s'exercer face aux aléas tragiques de la vie. En 1749, lorsque Marguerite Taillart décède à la Boutonnais, veuve de Guillaume Briand, c'est sa sœur Rose, elle-même veuve de Jean-Baptiste Evette, habitant au bourg de Bouée, qui doit recueillir le petit Maurice Briand, âgé d'à peine trois ans, petit-fils de la défunte et déjà orphelin de mère, morte alors qu'il n'avait que cinq semaines. Elle demande et obtient l'autorisation de la justice seigneuriale de se faire remettre deux draps de lit et une jupe de la succession de sa sœur « *pour faire des linges et langes* » et de faire vendre plusieurs bestiaux et des effets pour subvenir aux besoins de l'enfant. Le père de celui-ci, marin comme son père, était absent. Ce Maurice Briand ne devait pas être bien riche, car en 1751, il devait 150 livres à son beau-frère Jean Fretaud, laboureur à la Boutonnais, veuf de Marguerite Briand, et peu de temps après, il lui vendit le peu de biens qu'il avait pour s'acquitter de sa dette.



Le village de la Boutonnais d'après le plan cadastral de 1827 ; on remarque, sur l'étier du Syl, un pont tournant pour se rendre à Lavau.